



---

## **Commission économique pour l'Europe**

### **Comité de gestion de la Convention TIR de 1975**

#### **Soixante-dix-huitième session**

Genève, 12 (après-midi)-13 octobre 2022

Point 3 b) iv) de l'ordre du jour provisoire

#### **Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**

#### **Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR–**

#### **Projet de budget et plan des dépenses pour 2023**

## **Projet de budget et budget non décaissés (plan des dépenses) pour 2023**

### **Note du secrétariat**

#### **Aperçu général**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le budget non décaissés (plan des dépenses) de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.
2. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2023. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement finalisés et approuvés par la TIRExB à sa réunion d'octobre 2022. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
3. Le projet de budget proposé pour 2023 est estimé à 1 824 435 dollars des Etats-Unis (É.-U) y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I), reflète une augmentation de 35 482 dollars É.-U. par rapport au projet de budget et de dépenses approuvé pour la TIRExB et le secrétariat TIR pour l'année 2022. Les changements dans le budget non décaissés (plan des dépenses) sont détaillés par poste de dépense conformément aux groupements par classe d'objet tels que définis dans le progiciel de gestion intégré (ERP) utilisé par les Nations Unies (UMOJA) et présentés dans l'annexe I.
4. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 242 184 dollars É.-U. (soit 15 pour cent de 1 614 560 dollars É.-U.) en 2023. Comme tel, le total estimé des ressources nécessaires en 2023 s'élève à 2 066 637 dollars É.-U. Cependant, compte tenu du montant estimatif du solde disponible au 31 décembre 2022 pour le fonctionnement en 2023 (855 467 dollars É.-U.), le montant additionnel effectif requis pour 2023 est évalué à 1 211 169 dollars

É.-U. Le montant de 305 000 dollars É.-U. exceptionnellement transféré par l'Union internationale des transports routiers (IRU) en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars É.-U. pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (voir l'annexe II).

5. L'annexe II de l'accord entre la CEE et l'IRU pour la période 2020-2022 décrit les étapes, les procédures et le calendrier correspondant pour le financement des opérations de TIRExB (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/24).

## Annexe I

### Projet de budget non décaissés (plan des dépenses) 2023

#### Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR

(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»; compte n° ECE-E211)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Coût de personnel (grade P, grade G et consultants)	1 360 500
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	76 060
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire location de locaux, formation du personnel, coûts de communication, frais de réception, etc.)	68 000
Services contractuels	80 000
Fournitures, produits et matériaux	500
Équipement, véhicules et meubles	29 500
<b>Sous-total</b>	<b>1 614 560</b>
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	209 893
<b>Total général</b>	<b>1 824 453</b>

#### Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2023

##### 1. Coût de personnel: 1 360 500 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 1 360 500 dollars É.-U. reflète une augmentation de 43 500 dollars É.-U. et couvre les coûts de sept postes (cinq postes de professionnels et deux postes de services généraux) comprenant le secrétariat TIR, les honoraires de consultant et les voyages. La responsabilité du secrétariat TIR est endossée par le Secrétaire TIR (P-5), sous la supervision du Directeur de la Division des transports durables (D-1). Les fonctions du secrétariat TIR sont d'aider le Secrétaire TIR dans le support et la mise en œuvre des décisions de la TIRExB, comme prévu dans la Convention TIR, annexe 8, article 12. Le montant proposé pour les frais de personnel du secrétariat TIR est basé sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour l'année 2023 et est réparti comme suit:

##### a) Personnel de niveau professionnel 1 024 300 dollars É.-U.

Les ressources proposées de 1 024 300 dollars É.-U. reflète une augmentation de 22 300 dollars É.-U., et prévoient les salaires et coûts connexes<sup>1</sup> pour un an (12 mois) de cinq membres du personnel recruté au niveau international sur des postes à durée déterminée (trois P-4, un P-3 et un P-2). Les dépenses de personnel ont été calculées en fonction des réalisations des années précédentes, en plus des coûts salariaux standard de l'ONU pour le personnel international comme approuvés pour l'année 2022.

##### b) Personnel administratif d'appui : 306 200 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 306 200 dollars É.-U. reflète une augmentation de 6 200 dollars É.-U. et doit servir à assurer le service et à financer les salaires et coûts connexes<sup>2</sup> pendant un an (12 mois) de deux postes de personnel administratif d'appui sur des postes à durée déterminée (un G-4 et un G-5).

<sup>1</sup> Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

<sup>2</sup> Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

**c) Honoraires et frais de voyage de consultants : 30 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 30 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 15 000 dollars É.-U, est destinée à des services de conseil susceptibles d'être utilisés pour les évaluations techniques / support requises pour le fonctionnement du système international eTIR.

**2. Voyages: 76 060 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 76 060 dollars É.-U., reflète une augmentation de 4 200, couvre les frais de voyages officiels du personnel et frais de voyages des participants aux réunions ainsi que leurs indemnités journalières de subsistance. Pour les activités prévues, le plan d'action visant à fournir la formation et l'appui nécessaires aux pays qui ont récemment adhéré à la Convention TIR a été pris en compte (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147, par. 44). Le montant proposé pour les frais de voyage du secrétariat TIR est réparti comme suit:

**a) Voyages officiels du personnel: 40 600 dollars É.-U.**

Le montant de 40 600 dollars É.-U. couvre les frais de voyages du personnel et du Secrétaire TIR pour a) la préparation et la participation aux conférences, réunions et séminaires relatifs à la Convention TIR, y compris le système international eTIR, organisés par le secrétariat TIR, la TIRExB et les autres organisations internationales ainsi que les déplacements du secrétariat TIR pour la mise à niveau de la formation aux compétences informatiques (précédemment sous la rubrique Frais de fonctionnement et autres coûts directs); b) les échanges et réunions avec les autres organisations internationales en rapport avec la Convention TIR et le système international eTIR; c) la participation aux réunions de la TIRExB tenues hors de Genève.

**b) Voyages des participants aux réunions: 35 460 dollars É.-U.**

Le montant de 35 460 dollars É.-U. proposé doit servir à financer les indemnités journalières de subsistance des membres de la TIRExB lors de ses réunions régulières à Genève ou ailleurs, ainsi que les voyages et indemnités journalières de subsistance des experts invités à participer à des séminaires et des ateliers TIR.

**3. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs: 68 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 68 000 dollars É.-U. reflète une baisse de 16 300 dollars É.-U et doit servir à financer la location de locaux, la formation du personnel, les coûts de communication, les frais de réceptions et les autres coûts divers. Le montant proposé pour les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs est réparti comme suit:

**a) Location de locaux, y compris services d'infrastructure : 46 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 46 000 dollars É.-U. doit servir à financer la location de locaux, services d'infrastructure, les installations, etc. relatives à l'implémentation des activités de projet. La dépense est inclus dans le projet de budget conformément à la directive de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et sur la base des coûts standard annuels des services communs pour l'année 2022.

**b) Formation du personnel, coûts de communication, les frais de réceptions et autres coûts divers: 22 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 22 000 dollars É.-U. doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR, les coûts de communication (c'est à dire frais postaux, fax, appels, valise diplomatique), les frais de réception, de papeterie, et les autres dépenses diverses relatives à l'implémentation des activités de projet.

**4. Services contractuels: 80 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 80 000 dollars É.-U. doit servir à financer des frais d'hébergement du système international eTIR et de la Banque internationale de données TIR (ITDB), ainsi que des dépenses liées au paiement des salles de réunion, services

d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises extérieures, et autres frais divers, etc., relatifs aux séminaires TIR et aux réunions de la TIRExB organisés en dehors des locaux de l'ONU.

**5. Fournitures, produits et matériaux: 500 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 500 dollars É.-U. prévoient les fournitures de bureau et autres dépenses connexes.

**6. Équipement, véhicules et meubles: 29 500 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 29 500 dollars É.-U. dédié aux équipements reflète une augmentation de 9 500 dollars É.-U ((précédemment sous la ligne budgétaire fournitures, produits et matériaux) et doit servir à couvrir l'acquisition, le remplacement, la maintenance du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, fax, matériel de bureau, etc.) et des bases de données et logiciels nécessaires pour les opérations quotidiennes et au développement du eTIR et à la maintenance du ITDB.

## Annexe II

<b>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport international routier (TIR) (compte n° ECE-E211) État du Fonds (en dollars É.-U)</b>		
<b>1) Prévisions de dépenses pour 2023</b>		
Prévisions de dépenses pour 2023		1 614 560
13 % Dépenses d'appui au programme		209 893
15 % Réserve de fonctionnement <sup>1</sup>		<u>242 184</u>
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2023 (arrondi)		<b>2 066 637</b>
<b>Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2022 :</b>		
Solde effectif au 31 décembre 2021	1 294 024	
Contribution pour 2021 versée le 8/11/2021	1 522 842	
<b>Montant total au 31 décembre 2021</b>	<u>2 816 866</u>	
<u>Moins :</u> (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)		
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2022	1 349 299	
Provision pour frais de séparation (reportée d'une année sur l'autre)*	307 100	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)*	<u>305 000</u>	
		1 961 399
<b>2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2022 pour le fonctionnement en 2023</b>		<b>855 467</b>
<b>3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2023 [1) – 2)] (arrondi)</b>		<b><u>1 211 169</u></b>

\* Les services financiers compétents des Nations Unies s'engagent à revoir ces montants afin de vérifier si, pour les cycles budgétaires futurs, ceux-ci doivent être révisés.